COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 8 SEPTEMBRE 2016

Présents (9) : Nicole AERN, Xavier BELLAMY (1er adjoint), Jean-Paul CARDALIAGUET, Jean-Jacques CAZALBOU, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Elisabeth GIACHETTO, Christian HUGUES (Maire), Jean-Pierre LAGUENS et Leanne PITCHFORD.

Personnes excusées ayant donné pouvoir (4) : Gérard BOUDON (pouvoir à Leanne PITCHFORD), Sandra DELGADO (pouvoir à Nicole AERN), Gérald LAGACHERIE (pouvoir à Elisabeth GIACHETTO), François MARTINEZ (pouvoir à Xavier BELLAMY).

Personnes absentes (2) : Bernard FERRARI et Romain MALPAS.

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ouverture de la séance à 20h40.

Christian HUGUES demande à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour : il s'agit de deux délibérations sollicitant une contribution financière du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel à l'école de Clermont-le-Fort (la première pour un lave-vaisselle et la seconde pour des micro-ordinateurs portables). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2016

Christian HUGUES demande aux participants s'ils ont des remarques à formuler à la lecture du document.

Leanne PITCHFORD considère que son intervention, lors des questions diverses, a été restituée de façon incomplète. Elle souhaite que soit retranscrit son point de vue selon lequel il est anormal que le maire soit le seul à présenter la situation budgétaire de la commune, en fonctionnement et en investissement, lors des réunions de la commission appui aux interventions communales.

Après débat, Monsieur le Maire soumet l'approbation du compte-rendu au vote.

Vote : ***Pour : 12***

Abstention : 1 *(L. PITCHFORD)*

Contre : 0

Le compte-rendu est adopté

2/ Délégation donnée au Maire pour ester en justice (dépôt de plaintes dans le cadre d'incivilités)

Christian HUGUES constate que la commune est victime de dépôts sauvages de déchets, c'est-à-dire de sites ponctuels qui résultent, le plus souvent, d'apports illégaux réalisés par des particuliers, des artisans, des entreprises, pour se débarrasser de leurs déchets à moindre coût. Ces dépôts peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, ils ont pour effet de polluer les sols et les eaux, d'attirer des rats et des insectes, ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires.

Afin de dissuader les personnes responsables de ces dépôts, notamment celles dont la responsabilité aura pu être établie, il propose, au-delà de la procédure administrative (mise en demeure, exécution d'office des travaux aux frais du responsable et consignation), d'engager une procédure pénale en déposant plainte auprès de la gendarmerie puis en informant le procureur de la République. Cette procédure permettra à la commune victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur et la réparation du préjudice subi.

Pour prétendre à intervenir pour faire face aux dépôts sauvages, le Maire doit obtenir du Conseil Municipal, selon l'article L 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'ester en justice.

Elisabeth GIACHETTO demande que soit rappelée aux habitants, dans le journal municipal, la démarche à tenir par un(e) administré(e) témoin d'une incivilité. Christian HUGUES prend bonne note de cette proposition. Il indique qu'il convient de relever la plaque minéralogique du véhicule concerné puis de porter cette information à la connaissance de la mairie. Dans le cadre du dépôt de plainte effectué par le Maire, l'administré(e) sera invité(e) à déposer son témoignage en gendarmerie.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Pour : 12***

Abstention : 1 *(J-P CARDALIAGUET)*

Contre : 0

La délibération est adoptée.

3/ Formalisation des attentes de la commune en matière d'investissement routier du Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin de renforcer la sécurité routière sur le territoire communal

Christian HUGUES indique que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a sollicité les communes pour qu'elles fassent connaître, avant fin septembre 2016, leurs souhaits en matière d'investissement routier pour l'année 2017. Les opérations portées à la connaissance du Conseil Départemental peuvent notamment viser à améliorer la sécurité. Le Conseil Départemental se réserve le droit de décider de leur prise en considération sur la base d'un diagnostic technique réalisé par les secteurs routiers et services d'études de la voirie.

Il rappelle que plusieurs rencontres ont eu lieu, en présence des techniciens du Sicoval, avec le Chef du Secteur routier de Villefranche-de-Lauragais afin de demander une mise en place d'une limitation de vitesse sur des axes routiers RD68E, RD68 et RD35. Ces échanges ont donné lieu à un engagement oral du Conseil Départemental, fin 2015, pour que soit instituée une zone « en agglomération » à travers la création d'un lieu-dit « En Sérié », permettant une réduction de vitesse à 50km/h sur les tronçons : Les Oustalets jusqu'au carrefour En Sérié (RD68E) puis jusqu'à l'entrée sur Aureville (RD35) ; carrefour En Sérié jusqu'aux dernières maisons situées Route d'Espanès (RD68) ; carrefour En Sérié jusqu'au Chemin des Tailladettes (RD35). A ce jour, cet engagement ne s'est pas encore concrétisé.

Il rappelle également que la commune a également porté à la connaissance du Conseil Départemental la nécessité de réduire la vitesse sur d'autres axes : limitation à 50km/h sur le Chemin des Crêtes (RD68) ; limitation à 70km/h entre Piteau et les Oustalets sur la Côte de Clermont (RD68E) ; réduction de la vitesse à travers des aménagements horizontaux et verticaux à l'endroit de Camp Grand et du croisement avec le Chemin des Fraysses (RD68E).

Christian HUGUES souhaite que soient formalisées, dans une délibération, les attentes de la commune, exprimées depuis plus d'une année, en matière de sécurisation sur les voies départementales traversant le territoire communal.

Leanne PITCHFORD ne comprend pas ce dossier n'ait pas davantage avancé. Elle considère qu'il est urgent que le Conseil Départemental donne une suite favorable à ces demandes.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Pour : 12***

Abstention : 1 *(G. LAGACHERIE)*

Contre : 0

La délibération est adoptée.

4/ Autorisation du Maire à recruter, pour une mission de deux mois, une archiviste afin de mettre en place un système de traitement conforme à la règlementation concernant le classement, la sauvegarde et la préservation des archives communales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel afin de mettre en place un système de traitement stable et conforme aux différentes réglementations et instructions concernant le traitement des archives publiques. La mission, d'une durée de deux mois, consisterait à : éliminer des archives dont la durée d'utilité administrative est close et dont la destruction est possible afin de faire de la place dans les archives et de pouvoir effectuer un réaménagement physique ; trier et classer des archives contemporaines de manière physique (rangement, cotation et étiquetage) et intellectuel (plan de classement, inventaire et description détaillée des boites, attribution d'une cote) et mettre en place un plan de classement en interne afin de mutualiser les données et d'optimiser l'interopérabilité des informations et leur pérennité. Christian HUGUES indique que la personne identifiée pour effectuer ces tâches, recommandée par le service des archives départementales, a donné entière satisfaction aux communes dans lesquelles elle a précédemment travaillé.

Jean-Paul CARDALIAGUET demande quel serait le coût à la charge de la commune. Christian HUGUES lui répond que cette personne, assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques, serait rémunérée à l'Indice Brut 358 du premier échelon, soit 1551,14 euros brut par mois. Elisabeth GIACHETTO et Nicole AERN demandent s'il y a une autre possibilité. Monsieur le Maire leur répond que ce travail nécessaire requiert de réelles compétences techniques et que le travail qui sera effectué portera ces fruits sur plusieurs années ; à ce titre, le coût supporté par la commune en 2017 doit être considéré comme un « investissement pluriannuel ».

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Pour : 12***

Abstention : 1 *(S. DELGADO)*

Contre : 0

La délibération est adoptée.

5/ Évolution du prix du droit de terrasse de l'Auberge « Au Grain de Sel » à compter du 1er octobre 2016.

Christian HUGUES rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé, le 23 avril 2004, une convention d'occupation du domaine public avec le bar-restaurant « Au Grain de Sel », d'une durée maximale de dix années, aux termes de laquelle l'exploitant est autorisé à installer les tables et chaises nécessaires à l'aménagement d'une terrasse extérieure. En contrepartie de cette autorisation, l'exploitant commercial est tenu de verser à la commune une contribution financière annuelle dont le taux, fixé par délibération du conseil, est revu chaque année. Le montant annuel fixé par délibération du 29 avril 2004 était de 100 euros.

Il indique que, par délibération 40-2008 du 31 juillet 2008, le conseil municipal a procédé à une révision du montant du droit de terrasse, celui-ci étant fixé à hauteur de 150 euros par an à compter du 1er août 2008. Le montant de cette redevance n'a pas été révisé depuis lors. Au regard, d'une part de l'accroissement de la superficie utilisée par le gérant pour l'activité de vente en terrasse et, d'autre part, de l'absence d'actualisation de la redevance 2008, il propose d'augmenter le montant annuel de la redevance du droit de terrasse et de la fixer à 300 € à compter du 1er octobre 2016. Ainsi, la redevance à percevoir sera de 187,50 euros au titre de l'exercice comptable 2016 et de 300 € au titre de l'exercice comptable 2017.

Jean-Paul CARDALIAGUET demande si le gérant a été informé de la démarche de la municipalité. Christian HUGUES lui répond qu'il l'a personnellement rencontré avant l'été pour lui faire part de la volonté de la mairie de revoir le prix du droit de terrasse. Elisabeth GIACHETTO demande que la nouvelle convention intègre une formule d'actualisation annuelle du droit de terrasse et que figure également dans ce document l'obligation faite au gérant de ne pas entraver le passage des véhicules de secours. Xavier BELLAMY confirme que, dans le cadre de l'accessibilité aux bâtiments, cette notion est effectivement importante.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

6/ Modification des statuts du Sicoval afin d'intégrer la compétence « crématorium-funérarium »

Christian HUGUES informe l'assemblée qu'a été identifiée l'intérêt de construire un crématorium-funérarium sur le territoire de la communauté d'agglomération Toulouse Sud-Est (Sicoval). À cet effet, les communes sont sollicitées pour transférer au Sicoval la compétence de gestion et de création de crématoriums et de sites cinéraires associés destinés au dépôt ou à l'inhumation des urnes ou à la dispersion des cendres. Il ajoute qu'une fois cette compétence transférée à l'échelle supra-communale, le Sicoval lancera un appel aux communes pour connaître celles qui souhaiteront accueillir cette structure.

Elisabeth GIACHETTO demande si les communes seront appelées à participer financièrement aux dépenses associées à la création et à l'exploitation de cette structure. Christian HUGUES lui répond qu'il ne dispose à ce jour d'information à ce sujet.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Pour : 12***

Abstention : 1 *(G. BOUDON)*

Contre :

La délibération est adoptée.

7/ Approbation de la signature d'une convention de partenariat entre le Sicoval et l'organisme de certification CERQUAL (certifications NF Habitat et NF Habitat Haute Qualité Environnementale)

Christian HUGUES informe l'assemblée que le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 du Sicoval, en cours de finalisation, intègre un objectif intitulé « La qualité des logements neufs » qui consiste à mettre en œuvre, sur les opérations pour lesquelles la communauté d'agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage, la convention de partenariat signée avec le CERQUAL en juin 2016 relative à la certification NF Habitat et NF Habitat Haute Qualité Environnementale (pour les opérations de plus de 10 logements). Christian HUGUES indique que le Sicoval invite les communes à s'engager dans la même démarche afin de garantir, sur les maîtrises d'ouvrage publiques, une production de logements respectueuse de l'environnement (réduction des consommations d'eau, qualité de l'air intérieur, prise en compte de la biodiversité, etc.).

Elisabeth GIACHETTO considère que cette démarche est prématurée pour ce qui concerne la commune et que les engagements auxquels la commune souscrirait en signant cette convention de partenariat n'apparaissent pas clairement. Xavier BELLAMY suggère que soit proposé au Sicoval, ou au CERQUAL, de faire une présentation détaillée à l'occasion d'une réunion de la commission aménagement et développement durable du territoire.

Après débat, il est décidé de surseoir au vote de cette délibération et de la reporter à une autre séance après une présentation en commission par les personnes habilitées.

8/ Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente d'un terrain soumis au droit de préemption urbain

Christian HUGUES propose que la commune n'exerce pas le droit de préemption urbain pour l'acquisition d'une parcelle constructible de 2 524m^2 située sur la section B207 du Cadastre (croisement entre le Chemin des Crêtes et le Chemin de Badel).

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

9/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un lave-vaisselle à l'école de Clermont-le-Fort

Christian HUGUES informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer le lave-vaisselle de l'école qui, en dépit de nombreux dépannages, ne fonctionne plus correctement. Il présente un devis de la société CALLE d'un montant de 2 250 €HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Leanne PITCHFORD demande si, de manière concomitante, la mise en conformité de la cuisine sera effectuée. Christian HUGUES lui répond qu'effectivement les éléments en bois, déconseillés en restauration, seront changés.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

10/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de micro-ordinateurs à l'école de Clermont-le-Fort

Christian HUGUES informe le conseil municipal qu'il convient de prévoir une dotation en ordinateurs à l'école primaire afin de remplacer les ordinateurs vétustes affectés aux enseignantes (deux) et aux élèves (cinq). Le choix effectué en faveur d'ordinateurs portables permettra plus de flexibilité et d'innovation en matière pédagogique (travail en groupes des élèves dans la classe). Xavier BELLAMY indique que le choix du matériel a été validé par la personne référente de la circonscription académique.

Jean-Paul CARDALIAGUET demande s'il ne serait pas judicieux de faire également l'acquisition d'un rétroprojecteur. Christian HUGUES lui répond que cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet d'éducation numérique à l'école qui demande à être validé, tant par les enseignantes que par le Rectorat. Leanne PITCHFORD fait remarquer que le système d'exploitation retenu risque de ne pas fonctionner avec tous les logiciels et qu'il conviendra d'équiper les micro-ordinateurs de rallonges pour préserver la durée de vie des batteries. N'ayant pas eu toutes les informations sur le matériel retenu avant la tenue du conseil municipal, elle indique qu'elle s'abstiendra lors du vote.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Pour : 12***

Abstention : 1 *(L. PITCHFORD)*

Contre : 0

La délibération est adoptée.

11/ Questions diverses

Xavier BELLAMY informe les conseillers que, suite aux évènements dramatiques survenus ces derniers mois sur le territoire national, l'État, par l'intermédiaire de la Préfecture, a produit plusieurs circulaires attirant l'attention des communes sur la question de la **sécurisation des lieux d'enseignement**. Il indique que, dans ce cadre, les gendarmes se sont récemment déplacés dans notre école pour établir un état des lieux. Suite à ces échanges, décision a été prise de ne plus permettre aux parents de pénétrer dans l'enceinte de l'école et d'engager une réflexion séparer l'accès de l'appartement situé au-dessus de l'école de celui des classes et des préaux. Il propose d'organiser prochainement une réunion de la commission aménagement et développement durable du territoire consacrée à la sécurité des bâtiments communaux. Leanne PITCHFORD estime que cela peut interférer avec les travaux d'accessibilité programmée. Xavier BELLAMY partage ce point de vue.

Leanne PITCHFORD rappelle qu'en séance du 11 décembre 2015, le conseil municipal avait formulé un avis favorable à la **dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Scolaire (SIVURS).** Elle indique qu'en effectuant des recherches elle s'est aperçue que le Maire avait depuis signé une pétition concernant le maintien du SIVURS. Elle s'interroge sur la cohérence de la position du Maire. Christian HUGUES lui répond longuement en détaillant tous les évènements ayant affectés l'activité du SIVURS depuis le début de l'année. Il précise que la pétition relevée par Leanne PITCHFORD, récemment soumise au préfet, demandait de sa part le report de la date de dissolution du SIVURS du 31 décembre 2016 au 31 juillet 2017 afin de laisser aux parties prenantes le temps d'organiser dans les meilleures conditions le transfert d'activité du SIVURS. Elisabeth GIACHETTO demande si un prestataire privé a été contacté pour faire une proposition de service. Christian HUGUES lui répond qu'à ce stade la solution privilégiée est celle d'un transfert des activités au sein du Sicoval, dans le cadre d'un budget annexe.

Leanne PITCHFORD demande quelles sont les personnes qui ont vu leur contribution financière à la collecte et au traitement des déchets réduite depuis la **mise en place de la tarification incitative par le Sicoval**. Christian HUGUES indique que le Sicoval affiche que près de sept foyers sur dix, sur le territoire de l'intercommunalité, ont constaté que leur facture du premier semestre 2016 était en diminution par rapport à celle de la même époque l'année dernière. Il rappelle que la nouvelle tarification est liée, d'une part à la taille du container pour les déchets ménagers non recyclables sollicité auprès du Sicoval (part fixe) et, d'autre part, au nombre de levées sollicitées (part variable). Elisabeth GIACHETTO s'interroge sur le lien entre mise en place de la tarification incitative et recrudescence des dépôts sauvages sur la commune. Christian HUGUES lui répond que les dépôts sauvages sont ne sont pas constitués des déchets que l'on retrouve dans les poubelles grises (déchets ménagers).

Christian HUGUES informe le conseil municipal du contenu du **contrat de territoire 2016-2020 signé par le Sicoval et les communes membres avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne**. Deux projets prioritaires ont été retenus pour Clermont-le-Fort : la restauration de l'Eglise Saint-Pierre et la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Les autres projets retenus concernent la création d'une aire de sport à proximité de l'école, la réhabilitation de la classe la plus ancienne de l'école et de la réfection de la cour, la réhabilitation de la salle des fêtes et la requalification du quartier de La Riverotte. Leanne PITCHFORD et Elisabeth GIACHETTO font remarquer qu'elles prennent connaissance du contenu de ce document après que celui-ci ait été signé.

Christian HUGUES demande aux conseillers de noter que, dans le cadre de la **Fête de la Confluence**, une activité de nettoyage du quartier de La Riverotte est programmée le samedi 17 septembre de 14h00 à 16h00. Geneviève DURAND-SENDRAIL indique que le lendemain dimanche 18 septembre, dans le cadre de la **Fête du Patrimoine**, sera organisée une visite de l'Eglise Saint-Pierre et un concours de peinture. Enfin, Christian HUGUES informe les conseillers que **le Sicoval prévoit d'inviter les conseillers municipaux** des 36 communes membres à une réunion le samedi 19 novembre dans la matinée (lieu à définir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 57.